

Adhérer au Radio-Club

mercredi 10 janvier 2024, par [F5NSL](#)

L'adhésion à l'association est annuelle (année calendaire)

La cotisation 2024 est maintenue à 30 Euros.

Les cotisations peuvent être réglées :

- Par chèque remis au trésorier ou au président, ou déposé dans le casier du trésorier.

- Par virement bancaire :

IBAN FR76 1330 6001 0404 2330 2600 041

BIC AGRIFRPP833

Titulaire : ASSOC. ONDES ET MICRO-INFORMATIQUE

en précisant bien votre nom et/ou l'indicatif.

Si vous souhaitez envoyer le chèque par courrier, alors l'adresse est :

Ondes et Micro-informatique, Mairie de Cestas, 2 avenue du Baron Haussman, BP 9, 33611 Cestas Cedex.

Cotisation pour une nouvelle adhésion en fin d'année, au prorata (un dixième par mois restant).

Cotisation réduite (20€) pour les adhérents de F6KPW (+ réciprocité).

Les adhérents à jour de cotisation seront convoqués à l'AG suivante (en Janvier).

La cotisation est votée en AG et n'est donc perçue qu'à l'issue de l'AG pour l'année en cours.